

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 5 Octobre 2021

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : G. FONTANA V. OMONT, F. PENDINO, J. ROBILLARD,

Et

Messieurs : S. BLIN, G. FAMEL, R. FRANCHI, J. PAULAT, P. PRUVOST.G. QUINTON,

Absents excusés : X. CHARRON donne pouvoir à Monsieur QUINTON pour prendre part aux votes,
G. FAMEL donne pouvoir à Madame FONTANA pour prendre part aux votes.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis FRANCHI.

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil du 14 juin 2021 par mail, approbation et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Vidéo-Protection :

Suite aux nombreux dépôts de déchets verts sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire souhaiterait installer des vidéos de protection. Monsieur le Maire informe que le référent de la cellule de Prévention Technique de la Malveillance du groupement de gendarmerie départementale des Yvelines a fixé une rencontre. Celle-ci aura lieu le 15 octobre prochain afin de pouvoir échanger avec l'équipe municipale sur ce projet.

Monsieur le Maire indique que pour ce projet de système de vidéos de protection, des demandes de subventions vont être effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire concernant cette demande de vidéos de protection sur le territoire de la commune, procède aux votes.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'installation de vidéos de protection et pour des demandes de subventions.

Pour ou Contre l'Appel de l'affaire LUXIO :

Madame FONTANA expose que le jugement opposant la SAS LUXIO concernant la maison sise au 7, rue Michel CHARTIER a été rendu en la défaveur de la commune en date du 30 Août 2021.

Monsieur le Maire après avoir entendu l'exposé de Madame FONTANA demande à l'ensemble du Conseil Municipal de procéder au vote pour statuer sur cette demande

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés pour faire Appel et saisir la cour administrative d'appel.

Rachat d'une remorque suite au vol :

Monsieur le Maire signale que suite au vol de la remorque du service technique de la commune en août dernier, la municipalité a établi une déclaration auprès de l'assurance de la mairie et a obtenu un montant de 2373 €. La mairie dispose de trois devis afin de pouvoir comparer les prix du prochain achat. Il est également demandé qu'un antivol soit acheté.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis pour procéder à l'achat de cette remorque

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'achat d'une remorque.

Dissolution du CCAS au 31 décembre 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles issu de la loi dite loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Elle peut ainsi dissoudre le C.C.A.S.

Il est cependant signalé que cette compétence est exercée par deux adjoints (Mesdames OMONT et FONTANA) et deux personnes extérieures au Conseil Municipal pour gérer les différentes demandes d'aides sociales de la commune. Cela ne change donc strictement rien à l'organisation du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020 ;
- D'exercer directement cette compétence ;
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés pour la dissolution du CCAS.

Décision modificative du déficit d'Investissement de l'exercice 2020 et diminution du chapitre D022 supérieure à la limite fixée par la réglementation :

A la suite d'une erreur de report, une décision modificative est prise concernant le déficit d'investissement de l'exercice 2020

Fonctionnement				Investissement			
D		R		D		R	
Chap/art		Chap/art		Chap/art		Chap/art	
D012	22 500,00			D001	37 838,75		
Compte 6453							
D022	-60 338,75						
Total F	-37 838,75		0,00	Total I	37 838,75		0,00

Opérations d'ordre							
D		R		D		R	
Chap/art		Chap/art		Chap/art		Chap/art	
R023	37 838,75					R021	37 838,75
Total F	37 838,75		0,00	Total I	0,00		37 838,75

Total	0,00	=	0,00	37 838,75	=	37 838,75
--------------	-------------	----------	-------------	------------------	----------	------------------

BP	725 112,43	=	725 112,43	479 908,62	=	479 908,62
----	------------	---	------------	------------	---	------------

BP+DM	725 112,43	=	725 112,43	517 747,37	=	517 747,37
-------	------------	---	------------	------------	---	------------

Vote « pour » les changements de cette décision modificative à l'unanimité des membres présents et représentés.

Proposition de numérotation des maisons neuves rue du Calvaire :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient de choisir par délibération la numérotation à donner aux nouvelles constructions.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. »

Il est indispensable, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le SAMU, les pompiers, les gendarmes, les préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux ainsi que la localisation GPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que représente la numérotation des voies de la commune, attribue la numérotation suivante pour chaque prochaine maison, les numéros 2 bis et 2 ter rue du Calvaire.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette numérotation.

QUESTIONS DIVERSES

Information de la modification du PLU :

Les services de la Direction Départementale des Territoires n'ayant pas donné un avis favorable sur les propositions de changement du PLU de la commune. Le Conseil Municipal va reprendre certains points de du PLU et envisage de reporter l'enquête public ultérieurement.

Compte rendu des dernières réunions du SICTOM :

Une rencontre à lieu courant Octobre avec la direction du SICTOM afin d'envisager les nouvelles modifications du trajet pour le ramassage des ordures ménagères.

Fête du 4 septembre 2021 :

Monsieur le Maire donne en détails les comptes de la journée, celle-ci a eu un franc succès malgré la pluie de fin de journée.

Le Conseil Municipal se penche sur la prochaine journée.

Cérémonie du 11 Novembre 2021 :

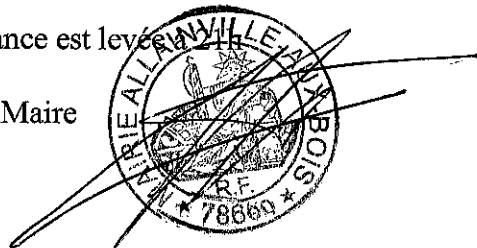
A l'issue du dépôt de gerbe de cette cérémonie commémorative, Madame FONTANA prévoit de faire une exposition sur la guerre 14-18 dans la salle communale de la commune.

Goûter des aînés du 12 décembre 2021 :

Monsieur le Maire suggère de faire un goûter intergénérationnel en présence des enfants de la commune de 1 à 12 ans et de nos aînés de plus de 70 ans.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Gilles QUINTON Le Maire



G FONTANA,

F. PENDINO

J.ROBILLARD

V. OMONT

S. BLIN

R. FRANCHI,

J.PAULAT

P.PRUVOST